

Recensement de la population

Rénovation du questionnaire du recensement de la population sur les liens familiaux et les situations de multi-résidence

Impact sur les évolutions annuelles de population

Résumé :

En 2018, pour répondre à une demande exprimée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), l'Insee a rénové une partie du questionnaire du recensement de la population. Cette rénovation vise à mieux prendre en compte et décrire les situations de multi-résidence qui se développent. Les liens familiaux qui unissent les personnes habitant un même logement et les lieux d'habitation des enfants de parents séparés seront ainsi mieux connus.

L'ajout de questions, leur reformulation ou leur ré-ordonnement ont des effets sur les comportements de réponse de certaines personnes enquêtées. L'Insee estime que le changement de questionnaire mis en œuvre en 2018 aura un impact à la baisse de l'ordre de 0,75 % sur l'estimation du nombre total d'habitants en France. Certaines personnes en situation de multi-résidence (notamment les enfants en résidence partagée) pouvaient être comptées à tort deux fois, dans chacun de leur logement. En corrigeant cette sur-estimation, le nouveau questionnaire améliore donc la mesure de la population.

Avec la méthode de recensement annuel, l'effet du changement de questionnaire sera réparti sur plusieurs années. L'effet estimé de - 0,75 % est ainsi un effet cumulé sur huit ans qui apparaîtra progressivement entre les populations ayant comme date de référence le 1^{er} janvier 2016 et les populations référencées au 1^{er} janvier 2023. Pour l'estimation de la population au 1^{er} janvier 2016, l'effet est estimé à - 0,1 %. On l'estime également entre - 0,2 % et - 0,1 % pour les quatre années suivantes.

Ces estimations ont été rendues définitives en janvier 2020. Le report de l'enquête de recensement 2021 en raison de la situation sanitaire Covid-19 induit néanmoins une modification du profil de montée en charge de cet effet : ces estimations sont donc légèrement révisées en janvier 2021 pour tenir compte de ce contexte nouveau. En pratique seules les estimations postérieures à l'année 2019 sont affectées par cette révision.

L'ordre de grandeur de cet impact est faible. Il n'affecte pas les analyses structurelles ou géographiques menées avec le recensement. L'effet du changement de questionnaire sur la croissance de la population sur 5 ans est très faible :- 0,04 % en moyenne annuelle sur l'évolution de la population entre 2012 et 2017 au niveau national. Il sera maximal sur l'évolution 2015-2020 (- 0,13 % par an). En revanche, il a un effet sur la décomposition de l'évolution de la population, entre le solde naturel et le solde apparent. Le solde apparent se décompose alors entre le solde migratoire et l'effet questionnaire, baptisé « ajustement ».

Sommaire

1. Pourquoi a-t-on rénové le questionnaire du recensement ?

2. Les évolutions du questionnaire

3. L'effet du changement de questionnaire sur l'estimation de la population de la France

Encadré : L'introduction d'un ajustement pour tenir compte de l'effet questionnaire

Références et bibliographie

Annexes : Questionnaires papier et internet, versions ancienne et nouvelle

En 2018, l'Insee a rénové la feuille de logement du recensement de la population, qui décrit notamment les liens entre les habitants d'un même logement. Cette refonte a porté sur les pages 2 et 3 de la feuille de logement papier (et leur équivalent sur internet, *annexes*). Les questions posées dans ces pages ont deux objectifs :

- classer les habitants du logement dans les différentes catégories de population : municipale, comptée à part ou non comptabilisée dans la commune ;
- établir des données statistiques détaillées sur les familles.

1. Pourquoi a-t-on rénové le questionnaire du recensement ?

Cette rénovation des questions du recensement a pour objectif :

- de mieux appréhender la composition des familles pour produire des statistiques sur les familles recomposées, ce qui n'était pas possible avec l'ancien questionnaire ;
- de mieux repérer les situations de multi-résidence qui progressent régulièrement ;
- de recueillir des informations nouvelles sur les lieux de résidence des enfants de parents séparés et sur le temps passé avec chacun des parents.

Cette évolution répond à une demande sociale forte visant à mieux prendre en compte les nouvelles réalités de notre société, demande exprimée par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) dans deux rapports :

- Dans un rapport de 2012 sur « les évolutions du questionnaire du recensement » [1], d'un groupe de travail présidé par M. Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire, et Mme Chantal Cases, alors directrice de l'Ined. Il préconise d'ajouter ou d'actualiser des questions sur plusieurs sujets comme les liens familiaux mais aussi les situations conjugales, les modes de déplacement en vélo, la santé, les conditions de logement ou d'emploi.
- Dans un rapport d'un groupe de travail du Cnis de 2017 sur « Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance » présidé par M. Claude Thélot [2]. Ce rapport préconise de caractériser plus précisément les situations familiales après une séparation, notamment celles des enfants.

Un comité scientifique associant une dizaine de spécialistes (démographes, universitaires et représentants d'organismes concernés par les politiques familiales) a préparé le changement de questionnaire de 2015 à 2017 pour répondre aux objectifs visés tout en respectant les contraintes posées par le recensement (notamment une feuille de logement papier n'excédant pas 4 pages). Des tests de versions papier et internet ont été réalisés afin de retenir les formulations les plus adéquates.

Les nouvelles questions doivent notamment permettre de mieux appréhender la diversité des formes de familles. Il est désormais possible d'établir des statistiques sur les familles recomposées en distinguant plusieurs situations. Par exemple, les familles avec uniquement des enfants de l'un des deux adultes ou des familles avec des enfants du nouveau couple, cohabitant ou pas avec des enfants des unions précédentes. De même, de nouvelles données sont disponibles sur les personnes seules ou en couple qui ont des enfants qui ne vivent pas avec elles mais avec leur autre parent. Les premières estimations issues de l'enquête annuelle de recensement de 2018 révèlent ainsi que parmi les 3,9 millions d'enfants vivant avec un seul de leur parent, 11 % seraient en résidence alternée, c'est-à-dire qu'ils passeraient la moitié de leur temps chez chacun de leurs parents [3] [4].

Globalement, les situations de multi-résidence pour toutes les classes d'âges sont mieux appréhendées par le nouveau questionnaire.

2. Les évolutions du questionnaire

Les principales évolutions qui ont un impact sur la mesure de la population concernent :

Les enfants en résidence partagée à la suite d'une séparation ou d'un divorce

Dans l'ancien questionnaire papier du recensement de la population, il n'y avait pas de questions spécifiques aux enfants de parents séparés, qui partagent souvent leur temps entre deux logements. Chaque parent estimait si l'enfant était ou non un résident permanent du logement, en fonction de consignes générales, dont certaines étaient peu visibles. Dans le nouveau questionnaire papier, une rubrique spécifique est dédiée à ces enfants, avec des consignes visibles, qui font explicitement référence au temps de présence de l'enfant chez chacun de ses parents. Par ailleurs, le cas des enfants en résidence partagée à égalité de temps entre chaque parent est mieux prévu.

L'ancien questionnaire internet comportait, depuis 2015, une question spécifique sur ces enfants, mais sans prévoir explicitement le cas de la résidence alternée à égalité de temps. Par ailleurs, l'ordonnancement des questions pouvait conduire à des incompréhensions entre le fait d'être un résident permanent du logement et le fait d'être présent de temps en temps dans le logement. Le nouveau questionnaire internet facilite les réponses pour ces situations et prévoit désormais les cas d'égalité de temps passé dans chacun des logements des parents.

Les étudiants logés ailleurs pour leurs études et les autres personnes en multi-résidence

Sur le questionnaire papier, la formulation des questions n'a pas changé. Seul l'ordre des questions a été modifié : les étudiants logés ailleurs pour leurs études figurent désormais en 3^e position, alors qu'ils se situaient auparavant en 2^e position. Ils viennent désormais après les enfants en résidence alternée (2^e position) et les habitants permanents du logement (1^{ère} position). Par ailleurs, la question sur la commune d'habitation pour les études a été remplacée par une case à cocher.

Les autres personnes en multi-résidence sont des conjoints éloignés pour raisons professionnelles ou encore des personnes résidant dans des communautés (casernes, maisons de retraite, foyers...). Les évolutions du questionnaire sont similaires à celles des étudiants : seul le positionnement des questions a été décalé sur le questionnaire papier.

Sur le questionnaire internet, la formulation des questions n'a pas non plus changé, mais la présentation a été modifiée. Dans l'ancien questionnaire, les situations de multi-résidence figuraient l'une derrière l'autre sans classement particulier. Toutes les catégories (conjoints éloignés pour raisons professionnelles, étudiants, employés de maison, enfants en résidence alternée...) étaient positionnées au même niveau. Dans le nouveau questionnaire internet, les catégories sont classées par type (études, raisons professionnelles, séparation ou divorce) et sont mieux identifiables.

Par ailleurs, dans l'ancien questionnaire internet, la question sur la multi-résidence n'était posée que si la personne déclarait ne pas être un résident permanent du logement enquêté, alors que dans le nouveau questionnaire internet, ces deux questions sont indépendantes.

L'ajout de nouvelles questions sur les liens de parenté qui unissent les personnes habitant dans le même logement

Dans l'ancien questionnaire, les liens de parenté n'étaient que partiellement demandés. Les questions portaient sur le lien entre chaque personne habitant le logement et la personne citée au début de la liste des habitants. Désormais, les liens de parenté sont demandés entre chacune des personnes du logement. On pourra ainsi produire des données sur les familles recomposées, en distinguant les enfants des deux adultes d'un couple de ceux qui ne vivent qu'avec un seul de leur parent.

Sur le questionnaire papier, où la place est limitée, seuls les liens de conjoint, père et mère sont demandés sous la forme de cases à cocher. Sur le questionnaire internet, davantage de liens sont proposés sous forme de menu déroulant (oncle, tante, grand-parent, colocataire...).

Enfin, uniquement sur internet, il est demandé la commune de résidence de l'autre parent en cas de résidence partagée d'un enfant.

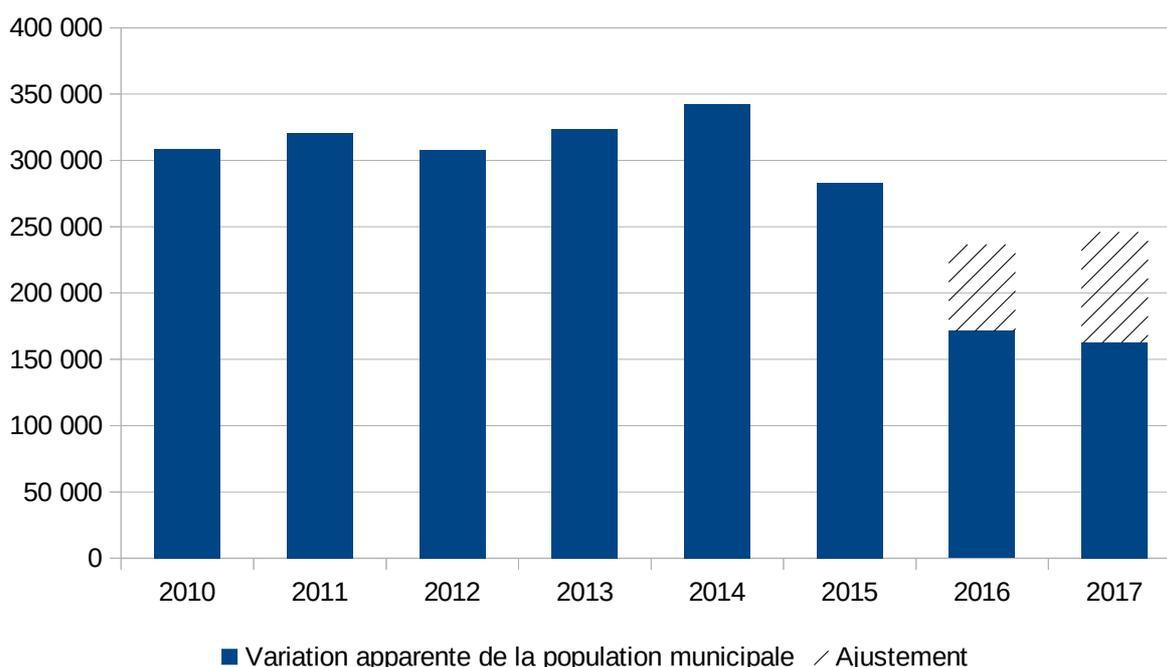
3. L'effet du changement de questionnaire sur l'estimation de la population de la France

Ces évolutions du questionnaire n'ont aucun impact sur le taux de non-réponse qui reste très faible (3,6 % à l'enquête de recensement 2019).

Mais l'ajout de questions, leur reformulation ou leur ré-ordonnement ont des effets sur les comportements de réponse d'une partie des personnes enquêtées, notamment les personnes partageant leur temps entre plusieurs résidences. Par exemple, deux parents séparés peuvent désormais déclarer plus facilement leur enfant résidant aussi chez son autre parent, en fonction de son temps de présence chez l'un et chez l'autre. De même, un étudiant vivant une partie de la semaine dans un logement sur son lieu d'études et retournant chez ses parents le week-end peut désormais plus facilement renseigner sa situation.

Ces évolutions de questionnaire ont un léger impact sur certaines réponses et donc sur la mesure du nombre d'habitants. Cet impact peut jouer à la hausse, en facilitant la réponse pour certaines situations complexes ou en évitant des oublis, et à la baisse, en évitant des doubles-comptes dans les situations de multi-résidence.

Figure 1 : Accroissement annuel apparent de la population française



Champ : France hors Mayotte.

Source : recensement de la population de 2010 à 2017

Cet effet de questionnaire est à la baisse, puisqu'il aboutit à une moindre croissance de la population (figure 1). Il est évalué à partir du surplus d'habitants non permanents en multi-résidence déclaré lors des enquêtes de recensement de 2018 et 2019 par rapport aux années précédentes [5] (figure 2). Globalement, l'Insee estime que le changement de questionnaire a un impact à la baisse de 0,75 % sur l'estimation de l'ensemble

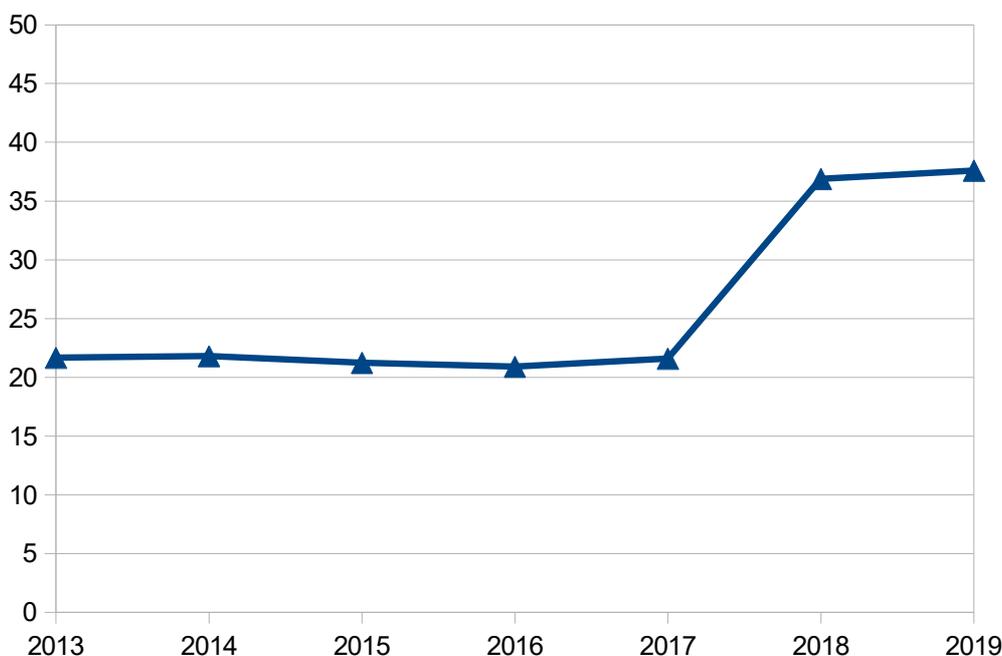
de la population française. En effet, le nouveau questionnaire réduit le nombre de personnes comptées deux fois, à tort, dans les situations de multi-résidence. Or, ces situations de multi-résidence sont de plus en plus nombreuses. Ainsi, d'après les données fiscales, la proportion d'enfants en garde alternée ne cesse d'augmenter : elle a doublé depuis 2010 pour atteindre 2,7 % des mineurs en 2016 [3].

Avec la méthode de recensement annuel mise en œuvre en France depuis 2004, l'effet questionnaire global, de - 0,75 %, sera réparti sur 8 ans (des résultats relatifs à l'année 2016 aux résultats relatifs à l'année 2023). Pour l'estimation de la population relative au 1^{er} janvier 2016, il est de - 0,1 %. On l'estime également entre - 0,15 % et - 0,1 % par an pour les quatre années suivantes.

Ces estimations ont été rendues définitives en janvier 2020. Le report de l'enquête de recensement 2021 en raison de la situation sanitaire Covid-19¹ induit néanmoins une modification du profil de montée en charge de cet effet : ces estimations sont donc légèrement révisées en janvier 2021 pour tenir compte de ce contexte nouveau. En pratique seules les estimations postérieures à l'année 2019 sont affectées par cette révision.

Pour plus d'information sur cette estimation et sur l'impact du report de l'enquête de recensement 2021, consulter la note technique « Recensement de la population : estimation de l'effet questionnaire (ou ajustement) au niveau national », Insee, janvier 2021 sur Insee.fr [5]

Figure 2 : Nombre de personnes se déclarant en situation de multi-résidence sans être un habitant permanent du logement recensé (hors étudiants) – pour 1 000 résidences principales



Source : enquêtes de recensement de 2013 à 2019

Quel impact sur les analyses ?

L'ordre de grandeur de cet effet questionnaire est faible. Il n'affecte pas les analyses structurelles ou géographiques qui sont menées avec le recensement. L'effet du changement de questionnaire sur la croissance de la population sur 5 ans est très faible :- 0,04 % en moyenne annuelle sur l'évolution de la population entre 2012 et 2017 au niveau national. Il sera maximal sur l'évolution 2015-2020 (- 0,13 % par an au niveau national).

1 <https://www.insee.fr/fr/information/4985873>

En revanche, au niveau national, il rend nécessaire l'introduction d'une troisième composante de la variation de population. Celle-ci se décompose alors en un solde naturel (différence entre les naissances et les décès), un solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties du territoire), et un « ajustement » (*encadré*) qui rend compte de l'effet du changement de questionnaire. En l'absence de cet ajustement, le solde migratoire, estimé comme différence entre l'évolution de population et le solde naturel, serait sous-estimé.

L'effet du questionnaire existe également à un niveau infra-national. Il est toutefois très faible en nombre d'habitants.

Encadré : L'introduction d'un ajustement pour tenir compte de l'effet questionnaire

En France comme dans de nombreux pays, le recensement est la source de référence pour déterminer la population à tous les échelons géographiques. Il arrive toutefois que deux recensements consécutifs ne soient pas strictement comparables en raison de conditions de collecte différentes ou d'une évolution de questionnaire. Dans ce cas, l'introduction d'un ajustement peut s'avérer nécessaire pour rétablir la cohérence entre, d'une part, la variation de population de la France déduite des résultats de deux recensements et, d'autre part, les composantes de cette variation, le solde naturel et le solde migratoire. L'ajustement est en quelque sorte une troisième composante de la variation de population.

L'introduction d'un ajustement entre deux recensements peut donc s'avérer nécessaire en cas « d'effet de mesure » significatif entre deux recensements. En France, ce fut le cas après les recensements de 1968 et de 1999. De tels ajustements existent dans de nombreux pays.

Pour plus d'informations cf. [6][7]

Références et bibliographie

[1] J-C. Frécon, C Cases, F Clanché, P Oger (2012), Evolution du questionnaire du recensement, rapport d'un groupe de travail du Cnis n°130

[2] C. Thélot, C. Bourreau-Dubois, C. Chambaz (2017), « Les ruptures familiales et leurs conséquences : 30 recommandations pour en améliorer la connaissance », rapport d'un groupe de travail du Cnis n° 144

[3] S Penant, E Algava, L Yankan (2019), « En 2016, 400 000 enfants dont les parents sont séparés alternent entre leurs deux domiciles », Insee Première n°1728, janvier 2019

[4] E. Algava, K. Bloch, V. Vallès (2020), « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », Insee Première n°1788, janvier 2020.

[5] Insee, Recensement de la Population : méthode d'estimation de l'effet questionnaire (ou ajustement) à partir des enquêtes annuelles de recensement, janvier 2021

[6] Insee, Recensement de la Population, « L'ajustement intercensitaire 1999-2006 »

[7] F Héran, L Toulemon (2005), « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue », Population et société n°411, avril 2005

N. Coeffic (1993), « L'enquête post-censitaire de 1990. Une mesure de l'exhaustivité du recensement », Population n°6, pp 1655-1681

G. Desplanques (2008), « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France », Population 2008/3 pp 477-501

Insee, sources et méthodes, Révision des estimations de population nationale par sexe, âge et situation matrimoniale du 1^{er} janvier 2000 au 1^{er} janvier 2006 pour tenir compte des résultats du recensement de la population

Annexes

Questionnaires papier et internet de l'enquête annuelle de recensement : versions ancienne et nouvelle.

Personnes vivant habituellement dans le logement

Inscrivez soit en liste A, soit en liste B, soit en liste C chaque personne qui vit habituellement dans ce logement. N'oubliez pas de vous inscrire !

Puis, remplissez un bulletin individuel pour chaque personne inscrite ou dénombrée en liste A. Ne remplissez aucun bulletin individuel pour les personnes inscrites en liste B ou en liste C.

N'inscrivez pas les personnes de passage dans ce logement lors du recensement et qui vivent habituellement ailleurs (par exemple : personnes en visite ou en vacances).

Liste A Habitants permanents du logement → Remplissez un bulletin individuel pour chacun

Inscrivez en liste A :

- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc.);
 - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité;
 - les sous-locataires et colataires occupant une partie du logement.

Inscrivez également en liste A :

- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études et dont ce logement est la résidence familiale.
- les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
- les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
- les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
- les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

N'inscrivez pas les personnes à lister en liste B ou en liste C.

	Nom <small>(exemple : DUPAS, épouse MAURIN)</small>	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne <small>(exemples : époux, épouse, union libre, fils, fille, mère, père, sous-locataire, etc.)</small>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

S'il y a plus de 8 personnes, indiquez le nombre de personnes supplémentaires → et remplissez un bulletin individuel pour chacune.

Exemple

M. et Mme Maurin habitent Saint-Malo. Ils ont trois enfants :
 - Christophe est présent toute l'année dans le logement ;
 - Grégoire, 16 ans, est interne dans un lycée à Rennes ;
 - Julie, 21 ans, est étudiante à Paris où elle loue une chambre ; elle revient tous les week-ends chez ses parents.
 Mme Maurin héberge son neveu de 15 ans, Thomas Galard, dont les parents habitent Dax et qui fait ses études à Saint-Malo.
 Jean Dupas, père de Mme Maurin, fait un séjour de quatre mois chez sa fille ; il vit le reste de l'année dans le Jura.

Liste A : Habitants permanents du logement

MAURIN	Michel	
DUPAS, épouse MAURIN	Françoise	Épouse
MAURIN	Christophe	Fils
MAURIN	Grégoire	Fils

→ Quatre bulletins individuels.

Liste B : Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études

MAURIN	Julie	Fille	1996	3, rue Cauchy	Paris 15 ^e	75
--------	-------	-------	------	---------------	-----------------------	----

→ Aucun bulletin individuel.

Liste C : Autres habitants du logement

C1	GALARD	Thomas	Neveu	2002
C2	DUPAS	Jean	Beau-père	1940

→ Aucun bulletin individuel.

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste B :

- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A	Année de naissance	Adresse où habite cette personne pour ses études
1					n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM
2					n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM
3					n° et voie (ou lieu-dit) commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) dépt n° DOM

Liste C Autres habitants du logement → Ne remplissez pas de bulletin individuel

Inscrivez en liste C1 :

- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.

→ C1

Inscrivez en liste C2 :

- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les personnes qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.).
- les personnes qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

→ C2

	Nom	Prénom	Lien de parenté ou relation avec la personne inscrite sur la première ligne de la liste A (si cette ligne est remplie)	Année de naissance
1				
2				

Version 2018 de l'intérieur de la feuille de logement papier

Personnes vivant habituellement dans le logement

A Habitants permanents du logement : personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année → Remplissez un bulletin individuel pour chacun de ces habitants

Inscrivez les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris : - les nourrissons même encore à la maternité ; - les personnes temporairement absentes ; - les sous-locataires et colataires ; - les enfants qui habitent également chez un autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce et qui vivent dans ce logement : • plus de la moitié du temps, • ou la moitié du temps et y ont passé la nuit du début du recensement, soit du mercredi 17 au jeudi 18 janvier. Ne vous oubliez pas vous-même. Inscrivez également les : - enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études dont ce logement est la résidence familiale ; - conjoints éloignés pour raisons professionnelles ; - personnes majeures qui habitent ici pour leurs études ; - personnes présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs ; - employés de maison, salariés et jeunes au pair qui habitent ici. N'inscrivez pas les personnes listées dans les autres tableaux ci-dessous. Pour les couples homoparentaux, les liens de mère et père sont à renseigner quel que soit le sexe des parents.	Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Pour chacune des personnes vivant dans ce logement, renseignez le numéro de la personne ayant l'un des liens de parenté suivants avec elle			Si l'enfant habite aussi chez son autre parent à la suite d'une séparation ou d'un divorce, vit-il ici... plus de la moitié du temps ? la moitié du temps ?	
						Son conjoint (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	Sa mère (biologique ou adoptive)	Son père (biologique ou adoptif)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	1			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 1 est la personne n°	La mère de la personne 1 est la personne n°	Le père de la personne 1 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	2			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 2 est la personne n°	La mère de la personne 2 est la personne n°	Le père de la personne 2 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	3			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 3 est la personne n°	La mère de la personne 3 est la personne n°	Le père de la personne 3 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	4			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 4 est la personne n°	La mère de la personne 4 est la personne n°	Le père de la personne 4 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	5			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 5 est la personne n°	La mère de la personne 5 est la personne n°	Le père de la personne 5 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	6			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 6 est la personne n°	La mère de la personne 6 est la personne n°	Le père de la personne 6 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	7			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 7 est la personne n°	La mère de la personne 7 est la personne n°	Le père de la personne 7 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	8			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 8 est la personne n°	La mère de la personne 8 est la personne n°	Le père de la personne 8 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
S'il y a plus de 8 habitants permanents, indiquez le nombre de personnes supplémentaires et remplissez un bulletin individuel pour chacune.										

B Enfants vivant chez leur autre parent la plus grande partie de l'année à la suite d'une séparation ou d'un divorce → Ne remplissez pas de bulletin individuel pour ces enfants

Inscrivez ici les enfants qui vivent dans le logement de l'autre parent : - plus de la moitié du temps ; - ou la moitié du temps et ont passé la nuit du début du recensement dans le logement de l'autre parent, soit du mercredi 17 au jeudi 18 janvier.	Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8		L'enfant vit aussi chez son autre parent... plus de la moitié du temps. la moitié du temps.	
							Sa mère (biologique ou adoptive)	Son père (biologique ou adoptif)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	9			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>			La mère de la personne 9 est la personne n°	Le père de la personne 9 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	10			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>			La mère de la personne 10 est la personne n°	Le père de la personne 10 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
	11			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		La mère de la personne 11 est la personne n°	Le père de la personne 11 est la personne n°	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	

C Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne remplissez pas de bulletin individuel pour ces enfants

Enfants majeurs habitant un autre logement pour leurs études (chambre en ville, logement indépendant, résidence universitaire, internat, etc.) et qui reviennent vivre ici pour les vacances ou les week-ends par exemple.	Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8		L'enfant est logé dans une autre commune (ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille) que celle de ce logement	
							Sa mère (biologique ou adoptive)	Son père (biologique ou adoptif)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	12			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>			La mère de la personne 12 est la personne n°	Le père de la personne 12 est la personne n°	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	13			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>			La mère de la personne 13 est la personne n°	Le père de la personne 13 est la personne n°	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

D Autres situations → Ne remplissez pas de bulletin individuel pour ces personnes

- Personnes qui habitent ici pour des raisons professionnelles et retournent le week-end dans leur logement familial. - Personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite, hospitalisation pour plus d'un mois, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, prison...) - Personnes qui habitent ici au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement.	Numéro de la personne	Nom	Prénom	Sexe (Masculin/Féminin)	Année de naissance (AAAA)	Parmi les habitants permanents numérotés de 1 à 8	
						Son conjoint (mariage, pacs, concubinage ou union libre)	
	14			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 14 est la personne n°	
	15			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Le conjoint de la personne 15 est la personne n°	
- Personnes mineures qui habitent ici pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune en France.	16			M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		Merci de ne rien inscrire dans la partie hachurée	

Vue de la partie du questionnaire internet relative au positionnement des personnes entre les différentes listes (version 2017)



Recensement de la population
INSEE - Recensement de la population



Bulletin individuel de "H"

Cochez la case correspondant à la situation de H

Est-ce que H

vit dans ce logement de façon permanente la plus grande partie de l'année ?

Sinon, quelle est sa situation ?

H

a un autre domicile pour des raisons professionnelles et revient dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.

habite dans ce logement pour des raisons professionnelles et retourne en fin de semaine dans son logement familial

habite dans ce logement pour ses études

est logé ailleurs pour ses études (chambre en ville, résidence universitaire, internat, etc.) et revient vivre dans ce logement pour les week-ends et les vacances

est employé de maison, salarié ou jeune fille au pair et habite ce logement

est aussi à la garde d'un autre parent et réside le plus souvent avec le parent habitant dans ce logement

est aussi à la garde d'un autre parent et réside le plus souvent avec le parent habitant dans un autre logement

est hébergé dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.) et ce logement est sa résidence principale.

habite dans ce logement au moment du recensement mais réside la plus grande partie de l'année dans un autre logement.

Suivant

[[Contact](#) | [Informations générales](#) | [Sécurité](#) | [Aide à la navigation](#) | [Mention et crédit](#)]

Vue de la partie du questionnaire internet relative au positionnement des personnes entre les différents tableaux (version 2018) : cas d'un majeur (l'ordre des questions diffère pour un mineur)



Recensement de la population

INSEE - Recensement de la population



PROGRESSION

[Questions sur le logement](#) ✓

Questions sur :

- les habitants ✓
- leurs liens ✓
- leurs lieux d'habitation

Questions individuelles

Envoi du questionnaire

Les lieux d'habitation de A DUPONT

Est-ce que A DUPONT (cochez la case correspondant à la situation) :

Vit dans ce logement **de façon permanente la plus grande partie de l'année** ? Oui Non

Si A DUPONT vit aussi dans un autre logement, merci de compléter la partie suivante :

En raison de ses ÉTUDES, A DUPONT :

- est logé ailleurs (internat, logement indépendant, chambre en ville, etc.) et revient vivre ici pour les week-ends ou les vacances.
- vit ici et retourne dans son logement familial pour les week-ends ou les vacances.

Pour des RAISONS PROFESSIONNELLES, A DUPONT :

- réside ailleurs la semaine et revient ici les week-ends.
- habite ici la semaine et retourne dans son logement familial le week-end.

Suite à une SÉPARATION OU UN DIVORCE, A DUPONT habite également chez son autre parent (père ou mère) et : ⓘ

- vit ici plus de la moitié du temps.
- vit ici la moitié du temps.

A-t-il dormi ici la nuit du début du recensement, soit du dimanche 31 août au lundi 1 septembre: ⓘ

- vit ici moins de la moitié du temps. Oui. Non.

A DUPONT est dans une AUTRE situation, car il :

- est hébergé dans un établissement (maison de retraite ou hospice, hospitalisation pour plus d'un mois, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en caserne ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc.) et ce logement est sa résidence principale.
- est employé de maison, salarié ou jeune au pair et habite ici.
- habite temporairement ici au moment du recensement mais réside la plus grande partie de l'année dans un autre logement.